

majoration trois enfants retraite

Par **Pasca**, le **21/11/2019** à **16:59**

Bonjour,

Mon ex-mari veut bénéficier de la majoration retraite dans le cadre des trois enfants, sachant que j'ai élevé seule le troisième enfant et qu'il ne doit donc pas bénéficier de la majoration à aucun titre.

Merci pour votre retour

Par Visiteur, le 24/11/2019 à 00:38

Bonjour

C'est vrai... et pour bénéficier de cette majoration,, il doit en apporter les preuves...en joignant les justificatifs demandés.

Ceci nd vous empêche pas d'en bénéficier vous même également.